



Commune de Genolier

Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

=====

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 20h05.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal ; elle souhaite une particulière bienvenue à M. Seng Chan qui sera assermenté ce soir et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, 38 membres sont présents, 6 sont excusés : Myriam Bédât, Christian Bochet, Andréas Friedrich, Marco Rusconi, David Vez et Adrian von Wyl. M. Kevin Saccone est absent, non excusé.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Assermentation

Suite à la démission de Monsieur Benoît Falleur, Monsieur Seng Chan, figurant en tête de liste des « viennent ensuite » est assermenté par la Présidente.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente annonce une modification et informe que la Municipalité a souhaité déposer le préavis 82/2026 qui deviendra le point 11 de l'ordre du jour. Les points 11, 12 et 13 sont décalés et deviennent les points 12, 13 et 14.

L'ordre du jour tel que proposé peut être soumis au vote.

Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté à la majorité avec 1 abstention.

4. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2025

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder

- Annonce que la sortie organisée de la visite du Palais Fédéral à Berne sera effectuée en bus avec la compagnie Gremlich de Givrins, qui s'est avérée plus avantageuse que le train. Les détails seront transmis au plus tard en début de semaine prochaine.
- Elle annonce qu'à la séance de juin, le Bureau déterminera l'attribution des jetons de présence récoltés durant la deuxième moitié de cette législature. Elle mentionne qu'une option pourrait être de verser cette somme à la bibliothèque du village « Matulu », mais toute autre proposition est la bienvenue. La secrétaire est disponible pour les accueillir.
- Elle souhaite ensuite faire une remarque au sujet des dépôts de préavis. Elle rappelle que lorsque les préavis sont déposés cela signifie qu'ils seront examinés à la séance suivante. Cela permet aux Commissions de s'organiser bien à l'avance pour rencontrer les Municipaux ou pour planifier des dates de rencontres entre les membres des Commissions. Par conséquent, il incombe aux Commissions de produire leurs rapports pour la séance suivante. Aucun rappel n'est fait à ce sujet.
- Elle lit ensuite la lettre de démission de M. Benoît Falleur.
- Elle ajoute qu'elle oublie régulièrement de remercier la secrétaire pour le travail véritablement gigantesque qu'elle accomplit. Elle voulait ne pas oublier de le mentionner cette fois.

6. Communications municipales

Madame la Municipale Evelyn Fallet

- Le site internet de la Commune a été entièrement refait. Il sera mis en ligne le 17 mars 2026. Une information générale sera donnée à la population courant avril. S'il y a des remarques à formuler durant ce laps de temps, elles seront appréciées. C'est aussi la raison pour laquelle l'annonce ne sera communiquée aux habitants que dans un deuxième temps.

Monsieur le Municipal Gregory Favre

Finances

- *Notre boursière a pris ses marques rapidement. Les processus d'envoi des factures annuelles, la trésorerie, la comptabilité et le paiement des factures sont désormais bien en place et sous contrôle.*
- *Avec l'aide du canton, nous avons également avancé dans la préparation pour la nouvelle norme comptable MCH2. Pour le Conseil, cela se traduira probablement par un préavis à l'automne concernant la dissolution et la réaffectation de certains fonds et réserves. Le budget 2027, voté en décembre implémentera ces normes.*
- *Les premiers chiffres sur les impôts 2025 sont arrivés. L'année a été plutôt bonne, avec notamment un peu plus d'impôts aléatoires que d'habitude, ce qui est intéressant car ils participent moins dans le calcul de la péréquation.*

Eau

- *L'année 2025 a été plutôt favorable du point de vue hydrologique. Nous n'avons pas connu de longues périodes de sécheresse, les précipitations ont été proches des normales et la source du Montant ne s'est pas tarie. Nous n'avons donc pas eu besoin d'émettre de restrictions d'eau. Concrètement, moins de 1 % de l'eau distribuée dans la Commune a dû être achetée à la SAPAN, c'est-à-dire l'eau du lac. C'est positif pour les finances communales, car cette eau est nettement plus chère que celle provenant de nos captages ou de la station du Montant.*

- *Concernant les projets en cours, la rénovation de la station du Montant se poursuit conformément au planning. Deux des trois cuves d'eau brute ont déjà été remplacées et remises en service. La fin du chantier est prévue pour la fin du mois de mars.*
- *Du côté des forages au réservoir du bas des Côtes, les premiers résultats sont un peu décevants sur la quantité d'eau disponible, mais pas sur sa qualité. Des tests plus complets seront réalisés durant l'été 2026, lorsque les conditions d'étiage permettront de mieux évaluer la productivité du forage.*
- *La liaison de secours avec Givrins est actuellement mise en pause. Nous déposons d'ailleurs un préavis ce soir à ce sujet, car l'évolution des ressources naturelles, notamment la baisse du débit de la source de la Béllangère, nous amène à reconsidérer la stratégie.*

Informatique

- *Début du projet abacus/innosolv (voté en septembre dernier) en avril concernant le nouveau modèle comptable.*

Monsieur le Municipal Pascal Colombo

Il ne parlera pas de la pharmacie car rien n'a changé depuis le dernier Conseil.

Centre de tri

- *Notre Centre de tri a eu la visite d'un contrôleur sécurité. Le rapport qui a été fait est globalement positif. Une séance avec nos agents a été fixée pour améliorer les points de détails qui peuvent encore l'être.*
- *Toujours concernant le Centre de tri, la barrière d'accès sera opérationnelle le samedi 11 avril avec une certaine tolérance.*
- *D'ici fin mars, chaque foyer de Genolier recevra une carte d'accès et d'ici une semaine, un tout ménage sera expédié aux habitants afin de leur rappeler le changement à venir.*
- *Claude Bariatti, pour des raisons de retraite et Didier Brugger qui souhaite profiter de plusieurs mois à l'étranger, nous ont informés qu'ils quitteraient leur fonction respectivement au 31 décembre et au 31 octobre de cette année. Dès lors, si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées par cette activité, merci d'en informer la Municipalité.*

PACom

- *La Municipalité, accompagnée du STI et du Bureau Plarel, s'est réunie en janvier pour traiter toutes les oppositions au PACom. Les séances de conciliation avec les opposants débuteront entre la deuxième quinzaine de mars et la première d'avril. Nous devons encore coordonner les rendez-vous avec le Bureau Plarel qui nous accompagne dans ces démarches. À ce stade, il est pratiquement sûr qu'une mise à l'enquête complémentaire sera déposée, essentiellement en ce qui concerne notre nouveau règlement des constructions.*

Monsieur le Syndic André Darmon

Pour la petite anecdote, il raconte qu'il se trouvait « en campagne » avec Mme la présidente, au centre de tri. Ils ont demandé à certaines personnes s'ils habitaient à Genolier, elles ont répondu qu'elles étaient de Begnins !!! La barrière résoudra ce problème !

- *Il s'excuse de l'erreur de frappe contenue dans le préambule du préavis 76/2025. Il convient de lire « **il y a 5 ans** » au lieu de « il y a dix ans » et précise qu'un courrier a d'ailleurs été envoyé à la présidente à ce propos.*

- Le groupement forestier envisage de regrouper les centres forestiers de Nyon, St-Cergue, Arzier et Genolier-Givrins-Trélex, en raison de plusieurs démissions de gardes forestiers et de difficultés rencontrées pour leur renouvellement. Il s'agit d'une initiative du garde forestier de Genolier. Une réunion est prévue la semaine prochaine entre les différents centres forestiers qui semblent soutenir cette proposition. L'économie ne sera pas forcément financière, mais l'objectif est d'assurer un meilleur fonctionnement. Par ailleurs, il tient à souligner que pour la première fois, le groupement forestier va pouvoir redistribuer environ CHF 21'000.- aux communes membres grâce à l'augmentation du prix de vente du bois. Les résultats ont été meilleurs que d'habitude. Ceci est la preuve tangible d'une gestion saine.
- Les travaux de la route de Châtel et de la route de la Colonie ont duré deux ans et touchent à leur fin. Pour remercier les entreprises et leurs employés qui ont œuvré, ainsi que pour la patience exemplaire des habitants des quartiers affectés par ces travaux, la Commune organise une raclette qui leur sera offerte demain soir.
- La route du Muids et son trottoir sont très appréciés, et les retours sont très positifs. Une personne s'est plainte de l'inexistence de passage piétonnier. Il précise que la Commune a fait plusieurs fois la demande auprès du canton, mais celui-ci refuse cette autorisation. La raison invoquée est le faible trafic journalier à cet endroit, ce qui, selon leurs critères, ne justifie pas un marquage au sol.
- Beaucoup de complications au sujet de la voie verte Genolier-Givrins. Le Nyon-St-Cergue a installé une armoire électrique à l'endroit où le chemin devait passer, et pour la déplacer, le coût s'élèverait à CHF 200'000.-. Il faudra choisir un autre itinéraire, et peut-être procéder à des expropriations.
- Suite à une séance avec la Commission ad hoc PECC, il souhaiterait établir cette Commission de façon permanente, car pour la Municipalité, elle constitue un lien constant et essentiel, donnant de la cohérence à toutes les questions environnementales. Cela afin de faciliter le partage de certaines idées et l'établissement de priorités.
- Des panneaux thermiques sont en cours d'installation sur le bâtiment, rue de la Gare 10. Les travaux se poursuivront encore pendant quelques semaines. Ce bâtiment sera donc de nouveau équipé en énergie renouvelable.
- Il annonce que la Municipalité a déposé deux préavis ce soir, ceci afin de laisser plus de temps aux Commissions pour s'organiser. Il précise que ce sont les Commissions qui doivent solliciter les rencontres avec la Municipalité, si besoin.
- Il souligne la qualité des candidats aux élections municipales : Nicolas Bolay, député, Carine Maeder, présidente du Conseil communal, Chloé Barthélémy, vice-présidente du Conseil communal et Pierre-Alain Zufferey, ancien secrétaire du Conseil communal ; des personnes qui ont une certaine expérience en gouvernance communale.

7. Dépôt et examen du préavis 76/2025

Concernant le traitement des indemnités de la Municipalité – législature 2026-2031.

À titre informatif et par souci de transparence, la Présidente souhaite préciser que même si elle et Mme Barthélémy sont candidates à la Municipalité, elles n'ont pas besoin de se récuser. Le préfet interrogé à ce sujet, a affirmé qu'il n'y avait aucune raison de se récuser car nous sommes seulement candidates et non élues pour l'instant et que nous n'avons pas d'intérêts prépondérants à ce stade dans ce préavis. D'autant plus que notre rôle est uniquement de diriger les débats et pas de participer à la discussion.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet et de celles de la Commission de l'administration générale par Madame Patrizia Webb, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 76/2025 :

Monsieur Geoffrey Geissmann « *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*
Je tiens tout d'abord à remercier les Commissions pour leurs rapports détaillés et clairs concernant ce préavis.
Si notre Commune se dit capable financièrement de supporter cette augmentation de rémunération, j'invite les Municipaux à réfléchir aux conditions de travail du personnel communal. Je pense tout particulièrement aux employés de la voirie, qui accomplissent un travail exemplaire mais qui, sauf erreur, ne bénéficient pas des mêmes conditions attractives que celles offertes dans des communes voisines.
Pour être factuel et concret, j'invite la Commission de gestion à s'intéresser à ce point dans son prochain rapport, en détaillant l'évolution salariale de ces employés et les changements intervenus dans leurs conditions de travail. Cela permettrait de faire un parallèle équitable entre ce que les Municipaux demandent légitimement et ce qui devrait aussi bénéficier à ceux qui, au quotidien, contribuent à faire de notre commune un lieu agréable et sûr pour tous.
Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur André Darmon assure que chaque année, les conditions salariales de l'ensemble du personnel sont revues et que les employés de la Communes ne sont pas à plaindre. Il pense qu'il faut analyser l'ensemble des conditions, certaines clauses sont peut-être plus favorables à un endroit qu'à un autre, comme par exemple à Arzier où le nombre de jours de vacances est plus élevé qu'à Genolier, mais aucun de nos employés ne voudrait travailler à Arzier. Chaque village a ses avantages ou ses désavantages. À ce propos, il indique que Mme Fallet travaille sur une révision du règlement du personnel et il pense qu'il y aura des améliorations.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 76/2025 est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

8. Dépôt et examen du préavis 79/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 42'000.- TTC destinée à la réfection de la citerne de récupération des eaux pluviales de La Genolière.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcik et de celles de la Commission des bâtiments par Monsieur Piero Fonzo, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 79/2025 :

Monsieur Nicolas Bolay soutient bien évidemment ce préavis en tant qu'exploitant des alpages voisins. Il aimerait connaître le timing prévu pour l'exécution de ces travaux, car c'est en avril-mai que les citernes se remplissent pour être ensuite utilisées dans les alpages. Il demande également si la possibilité d'augmenter le volume de cette citerne a été étudiée car la gestion de l'eau dans les alpages est très compliquée depuis quelques années.

Monsieur André Darmon répond que les travaux seront réalisés durant la période la plus favorable et en coordination avec l'entreprise à qui ils seront attribués. Il s'agira d'une réfection de la citerne existante. Le but étant de prévenir toute fuite, à l'instar de ce qui s'est produit le printemps dernier. Il rappelle qu'il y a quelques années, l'étang du haut avait déjà été agrandi du double et celui du bas avait également été augmenté.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 79/2025 est accepté à l'unanimité.

9. Dépôt et examen du préavis 80/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 500'000.- TTC destinée à la mise en sécurité et en conformité du bâtiment Le Gossan incluant la mise à jour des luminaires et la mise en passe de toutes les portes du bâtiment.

Une version papier du préavis est distribuée, suite à une petite modification que Monsieur Girardet expliquera après la lecture des conclusions du préavis par la Municipalité et les Commissions.

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Frédéric von der Weid et de celles de la Commission des bâtiments par Monsieur Piero Fonzo, qui proposent de l'accepter et lecture des conclusions du rapport minoritaire de Mme Chloé Barthélémy, qui propose de le refuser.

Monsieur Gérald Girardet*REPONSES AUX REMARQUES DES COMMISSIONS DES FINANCES ET BÂTIMENTS***1. COMMISSION DES FINANCES :**

Une erreur de transmission a conduit à une confusion concernant le poste des divers et imprévus. Nous confirmons que ce poste se monte à CHF 59'769.-, soit environ 13.6% du total des travaux. Il est certes important, mais il faut savoir que plusieurs postes ont été estimés et que les surprises ne sont pas exclues. Nous avons donc préféré prendre une petite marge supplémentaire de l'ordre de 3%.

2. COMMISSION DES BÂTIMENTS :

Les honoraires de l'architecte (CHF 50'500.-) sont à calculer sur le montant total des travaux, sans les honoraires, soit CHF 449'500.- ce qui représente 11.23% et non pas 16% comme mentionné dans le rapport.

La mention d'une réserve de CHF 43'300.- TTC a effectivement été supprimée dans la dernière version du préavis en votre possession.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 80/2025 :

Monsieur Maxime Dunand, ayant participé à l'une des offres de la partie électrique du préavis 80/2026, **se récusé.**

Monsieur Frédéric von der Weid précise que suite à l'intervention de M. Girardet, le troisième paragraphe du rapport de la Commission des finances n'est plus à considérer, car ce dernier a été rendu avant la modification du préavis.

Madame Marie Patrik revient sur le rapport minoritaire de Mme Barthélémy. Elle imagine qu'avec le nouveau collège, passablement d'élèves quitteront l'établissement de Genolier. Elle se demande si cela aura également un impact sur la capacité de la cantine. Elle rajoute que ses enfants prennent leurs repas à la cantine à des heures différentes et elle n'a pas l'impression que cela leur pose un problème.

Madame Evelyn Fallet informe que dans un premier temps, ce seront les élèves de 5^{ème} & 6^{ème} année qui iront au Bix et les 7^{ème} & 8^{ème} années dans un deuxième temps pour rejoindre un pôle 5 – 8.

Monsieur Seng Chan demande si une participation aux coûts a été demandée aux autres Communes, sachant que l'école est fréquentée par des enfants des villages voisins.

Monsieur Gérald Girardet répond que la salle communale est à 100% propriété de la Commune et qu'il n'est pas envisageable de demander aux autres communes ou à l'AISGE de participer aux frais car ils paient une location.

Madame Patrizia Webb redemande si le nombre s'élèves qui utilisent la cantine va diminuer.

Madame Evelyn Fallet indique qu'actuellement, la capacité de la cantine scolaire est de 201 places. Lorsque les élèves de 7^{ème} et 8^{ème} année rejoindront le Bix, environ 220 élèves ne mangeront plus à la cantine de Genolier. Le nombre de services est actuellement de trois ; il sera certainement réduit à deux.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 80/2025 est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

10. Dépôt du préavis 81/2026

Concernant le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

- Le préavis est distribué.

11. Dépôt du préavis 82/2026

Concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 43'240.- TTC destinée à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier.

- Le préavis est distribué.

12. Election d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Suite à la démission de Monsieur Benoît Falleur, un nouveau membre doit être élu par le Conseil communal à la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

Madame la présidente Carine Maeder demande si quelqu'un est intéressé à reprendre ce poste.

Monsieur Seng Chan s'annonce.

Est élu par applaudissement à la Commission de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales.

- Monsieur Seng Chan

13. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Monsieur Nicolas Bolay, membre du Conseil intercommunal du **Groupement Forestier de La Colline** : Prochaine séance, le 26 mars 2026.

Monsieur Christophe Pidoux délégué auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon** :

- Préavis 63-2026 : Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève.
- Préavis 64-2026 : Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du Conseil intercommunal, ainsi que du Comité de direction.

- Distribution gratuite de graines à travers l'opération « Fleuris ton gazon ». Cette initiative vise à encourager la transformation des pelouses en prairies fleuries, favorisant ainsi la biodiversité et la conservation de l'eau.
- Le 19 mars 2026 au Rosey Concert Hall de Rolle, 14^{ème} édition du Forum de l'économie de La Côte : Travailler autrement, diriger différemment.
- Dès le printemps 2026, le réseau de vélos en libre-service sera à nouveau opérationnel.
- Télé-Dôle : fin du chantier prévue pour fin mars, sans surcoûts supplémentaires.

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

14. Divers et propositions individuelles

Monsieur Daniel Tissot apprécierait que les nouveaux employés de la Commune soient présentés.

Monsieur André Darmon répond que la nouvelle boursière sera présentée lors de la présentation des comptes. Il prend note pour la présentation du nouvel apprenti et du concierge.

Monsieur Geoffrey Geissmann s'étonne que le sujet du bancomat n'ait pas été abordé dans les communications de la Municipalité. Il demande ce qu'il en est pour la suite, si la décision est d'en remettre un ou de ne pas retenter cette expérience d'invitation à un acte malveillant, dans un certain sens.

Monsieur Pascal Colombo répond que la durée de vie de ce distributeur a été de trois mois !! Il indique que cet incident n'a absolument rien coûté à la Commune. Il s'agit d'une entreprise internationale qui installe des distributeurs de billets un peu partout dans le monde. Ils ont une gestion très pointue qui leur permet d'encaisser CHF 2.- par transaction. Le seul coût pour la Commune était l'électricité. Malheureusement, il est arrivé ce qui devait arriver, comme beaucoup apparemment le prévoyaient, sauf que les gens pensaient plus à une grosse voiture qui démolirait tout, mais pour ce coup-là, c'était à l'explosif. Heureusement que la Municipalité a favorisé cet endroit, éloigné des logements, par rapport à d'autres endroits proposés. Le lendemain de l'évènement, le représentant de ce distributeur voulait le remplacer. Il a rappelé le jour suivant en disant que son supérieur n'était pas tout à fait d'accord !! Ils vont d'ailleurs également en supprimer un à Mies et ils se posent la question de supprimer tous ceux qui se trouvent en zone frontalière. La vision de la Municipalité en ce jour est de ne pas remettre de distributeur malgré les demandes des citoyens.

Monsieur André Darmon détaille le déroulement des faits de l'incident lié à l'explosion du distributeur de billets. Il indique que M. Gérald Girardet est la première personne arrivée sur les lieux pour coordonner les opérations. La salle de la Municipalité a été mise à disposition de la gendarmerie. La Municipalité a d'ailleurs reçu les remerciements de leur part pour sa bonne collaboration. Les démineurs sont arrivés sur place, tout comme la sûreté et finalement les fédéraux, car une attaque à l'explosif relève de la compétence fédérale. La distance à laquelle les projectiles ont été éjectés a été mesurée, car c'est cela qui définit la base de la condamnation si les malfrats sont appréhendés. La presse est arrivée un peu plus tard. La télévision s'est aussi intéressée à l'évènement. On note l'intervention télévisée de M. Olivier Feller au sujet des jets d'encre sur les billets. Il faut savoir que les jets d'encre, suite à une explosion, n'auraient pas eu le temps d'atteindre les billets. M. Darmon note qu'il a aussi remarqué qu'au fil de la journée, les déclarations des citoyens évoluaient et les histoires devenaient quelque peu farfelues.

Madame Noémie Dunand rappelle que samedi, le carnaval de Genolier aura lieu et que les organisateurs cherchent encore quelques bénévoles pour le rangement en fin de journée.

Monsieur Raphaël Macheret rebondit sur les propos de M. Darmon en précisant que, contrairement à ce qui a été dit, les premiers intervenants sur place étaient les pompiers pour coordonner les opérations et non M. Girardet.

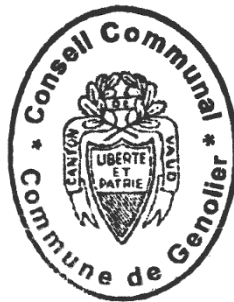

Monsieur André Darmond informe que le café des Trois Suisses sera exceptionnellement ouvert le dimanche 08 mars 2026 à partir de 11h30 et tiendra lieu de stamm pour toutes les personnes intéressées aux résultats des élections de la Municipalité et du Conseil communal.

Madame Carine Maeder remercie les Conseillers communaux qui se sont inscrits pour le dépouillement de ces votations/élections. Elle précise que 31 personnes ont été mobilisées pour ce travail.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 21h10.

La Présidente

La secrétaire



Carine Maeder

Laurence Werlen

Adopté le 18 juin 2026